



Charte du grimpeur et de la grimpeuse à Robert Pras

Version 2026-2027

La SAE de Robert Pras est mise à disposition par la ville de Clermont Ferrand.

Le Club Alpin Clermont Auvergne propose à ses adhérent.e.s de pratiquer l'escalade dans le cadre de séances encadrées par des initiateurs.rices bénévoles breveté.e.s, ou bien dans le cadre de séances en autonomie en présence d'un.e ouvreu.r.se de salle. L'accès à la SAE est strictement interdit hors des créneaux réservés au Club Alpin. Cette charte est complémentaire aux règles d'utilisation de la salle fixée par la mairie.

En cas de non-respect du présent règlement ou de toutes consignes verbales de l'encadrant.e, le club peut appliquer auprès de l'adhérent.e les sanctions allant de l'avertissement à l'exclusion.

En émargeant la feuille de présence vous reconnaissez avoir pris connaissance du présent règlement et vous engagez à le respecter.

ACCES AUX SEANCES D'ESCALADE

Tous.tes les grimpeurs.ses doivent s'inscrire à leur arrivée sur la feuille de présence.

Les grimpeurs.ses doivent être licencié.e.s et à jour de leur cotisation au club, ou bien à défaut être en possession d'une carte découverte pour la séance.

L'escalade étant une activité avec risques de chute de forte hauteur, il est fortement recommandé de souscrire à une assurance de personne (lors de l'adhésion ou bien à tout moment en cours de saison).

Tous les mineurs doivent fournir au préalable une autorisation parentale.

ENCORDEMENT

L'encordement devra obligatoirement se faire directement sur le baudrier, dans le ou les passages prévus à cet effet. Pas d'encordement sur mousqueton, sangle, ou autre.

Le nœud de huit est le seul nœud d'encordement autorisé, il doit être sécurisé par un nœud d'arrêt de double pêcheur.

ASSURAGE

L'assureur.se est le/la meilleur.e garant.e de la sécurité du/de la grimpeur.se et doit rester vigilant.e. Il/elle ne quitte pas le/la grimpeur.se des yeux.

L'assurance se fera obligatoirement avec un appareil adapté : tube, Réverso, Smart (ou équivalent). Pas d'assurance au huit, pas de Grigri, Neox ni autres systèmes à cames mobiles.

L'assureur.se doit toujours avoir aux pieds des chaussures fermées, on n'assure pas pieds nus.

L'assureur.se veillera à se placer à une distance du mur adaptée, en restant sur les tapis, et en dehors du couloir de chute du/de la grimpeur.se.

Contrôle mutuel : L'assureur.se vérifiera systématiquement l'encordement du/de la grimpeur.se ; le/la grimpeur.se vérifiera systématiquement le dispositif de l'assureur.se.

Le solo est strictement interdit, les traversées au niveau du sol sont autorisées, les mains en dessous de la première dégaîne.

ESCALADE EN TETE

L'escalade en tête nécessite une parfaite maîtrise gestuelle et technique dans son niveau de pratique. Elle suppose aussi la constante vigilance d'un.e assureur/se formé.e. Il est obligatoire de mousquetonner tous les points, dans l'ordre et dans le bon sens.

L'assureur.se doit « parer » le/la grimpeur.se jusqu'au mousquetonnage du premier point.

Le/la grimpeur.se doit mousquetonner le premier point dès que possible, et les points suivants lorsque la dégaîne est en dessous de la tête afin d'utiliser le minimum de mou et réduire le risque de retour au sol.

Ne jamais passer deux cordes dans le même mousqueton.

Les chutes répétées et systématiques sont déconseillées. (Une corde, après un vol, ne retrouve la totalité de ses propriétés qu'après 10 à 20 minutes).

Grimper avec une forte différence de poids entre 2 personnes nécessite une plus grande maîtrise des techniques d'assurance.

SECURITE

Nous conseillons vivement d'appliquer les consignes suivantes :

- Retirer bijoux, bagues, colliers etc., et attacher les cheveux longs.
- Avoir un baudrier en bon état, de moins de 10 ans à partir de la date de fabrication.
- Ne pas utiliser de longes et ficelous « fait maison ». Acheter des longes et ficelous cousus.
- Utiliser exclusivement les cordes et dégaines de la SAE Robert Pras.

Tout.e grimpeur.se, avant de s'engager sur une voie devra :

- Vérifier la présence des tapis et leur bonne installation (tapis jointifs)
- Vérifier le bon état de la corde et faire un nœud en bout de corde
- Effectuer le contrôle mutuel avec son/sa partenaire
- En moulinette : vérifier la bonne installation de la corde dans le relais
- Pour une voie en tête : Vérifier l'absence de nœud en milieu de corde. Vérifier qu'il n'y a pas de risque de se gêner avec un.e grimpeur.se voisin.e, de chuter sur un.e autre grimpeur.se ou bien qu'une autre grimpeur.se lui tombe dessus.

Pas d'escalade en moulinette dans les voies en dévers (risque de ballant en cas de chute).

La sécurité étant l'affaire de tous et toutes, ayez l'obligeance de bien vouloir signaler toute anomalie (prises et/ou maillons desserrés, cordes ou dégaines endommagées).

Les encadrant.e.s pourront intervenir à tout moment, auprès des grimpeurs.ses ou des assureurs.ses faisant preuve, d'inattention, d'attitude démontrant de l'inexpérience, ou de comportements dangereux.

Les adhérent.e.s s'engagent à respecter les instructions et conseils des initiateurs.rices.

L'utilisation de cordes et dégaines personnelles est interdite. Les baudriers (durée de vie maxi de 10 ans) et les appareils d'assurage devront être conformes aux normes en vigueur et en aucun cas trop usagés, sous peine de se voir interdire leur utilisation.

REGLES DE VIE

En début de séance, les participant.e.s aident à l'installation des tapis.

En fin de séance, les participant.e.s remontent toutes les cordes dans les relais, sauf dans les voies en dévers et aident au rangement des tapis.

La magnésie est à utiliser avec modération, magnésie liquide ou boules, pas de magnésie en poudre en vrac.

Les chaussures utilisées à l'extérieur sont interdites dans la salle pour ne pas salir.

Les chaussons d'escalade sont interdits hors des tapis au pied des voies, pour éviter de tacher le revêtement de sol.

FONCTIONNEMENT DES SEANCES :

1/ Séance d'escalade encadrée pour les 6-12 ans (école d'escalade) : les mardis de 18h à 19h15 hors vacances scolaires.

2/ Séance d'escalade encadrée pour les 12-18 ans (école d'aventure) : trois groupes les mardi de 18h à 19h15 puis de 19h15 à 21h, les vendredis de 19h à 20h30.

2/ Séances d'escalade adultes, les mardis à 19h15 et les vendredis à 19h :

2.1 Cours d'escalade encadrés pour adultes jusqu'à 21h, avec un groupe INI SAE le mardi et un autre groupe PERF SAE le vendredi.

2.2 Séance d'escalade « libre » mais sous surveillance d'un.e encadrant.e jusqu'à 21h

2.3 Séance « en autonomie » pour les majeur.e.s titulaires du niveau "SAE initié" jusqu'à 21h, ou bien jusqu'à 22h si 1 personne est désignée au préalable comme responsable de séance par un.e initiateur.rice.

NB : Il faut être sortis de la salle au plus tard à 22h pour la fermeture du gymnase, donc penser à s'arrêter en avance pour ranger et se changer.